

Bureau du 12 septembre 2005

Décision n° B-2005-3519

commune (s) : Vaulx en Velin

objet : **6, avenue de Bohlen - Carré de Soie, pôle de loisirs - Travaux de nettoyage de surface, dépollution, terrassement, remblaiement - Autorisation de signer un marché**

service : Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 1 septembre 2005, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2005-2606 en date du 18 avril 2005, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Par délibération en date du 19 mai 2003, le conseil de Communauté a approuvé l'autorisation d'individualisation de programme de l'opération. Cette opération a fait l'objet d'une individualisation complémentaire par délibération du conseil de Communauté en date du 11 juillet 2005.

Une première consultation par voie d'appel d'offres ouvert a été organisée en vue de réaliser des travaux de nettoyage de surface, dépollution des sols, terrassement et remblaiement sur un terrain situé 6, avenue de Bohlen à Vaulx en Velin.

Dans le respect des articles 53 et suivants du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres, le 1er juillet 2005, a classé les offres et choisi celle du groupement d'entreprises GRS Valtech-Soterly-Perrier-Beylat pour un marché à bons de commande d'une durée ferme de six mois et d'un montant global de 300 000 € HT minimum et 800 000 € HT maximum.

Le présent rapport concerne l'autorisation à donner à monsieur le président de la Communauté urbaine pour signer le marché, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

Vu les articles 33, 39 et 40 du code des marchés publics ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le président à signer le marché à bons de commande pour des travaux de nettoyage de surface, dépollution des sols, terrassement, remblaiement, 6, avenue de Bohlen à Vaulx en Velin, Carré de Soie et tous les actes contractuels s'y référant avec le groupement d'entreprises GRS Valtech-Soterly-Perrier-Beylat pour un montant global minimum de 358 800 € TTC et maximum de 956 800 € TTC.

2° - La dépense sera prélevée sur des crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - section investissement - compte 231 210 - opération n° 0485.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

